

## Conditions générales pour les chantiers nature à destination des écoles

---

### Encadrement et sécurité

Des professionnels donneront des explications détaillées adaptées à l'âge des participants et les encadreront durant l'entier de l'engagement, garantissant ainsi la sécurité des travaux.

### Nombre de participants

8-22 élèves par chantier. En cas de nombre plus important de participants, plusieurs chantiers peuvent être organisés.

### Tâches des partenaires

#### Parc régional Chasseral :

- Organisation et proposition des dates, du lieu d'engagement et des travaux à effectuer
- Elaboration des détails du programme
- Obtention des autorisations auprès des propriétaires et autorités concernées
- Préparation du matériel de travail et des outils
- Coordination des participants sur place
- Proposition pour d'éventuels hébergements, transports et repas

Nouveau : Une séquence pédagogique présentant les enjeux du travail effectué est offerte pour tout chantier d'au moins une journée.

#### Enseignant :

- Organisation de l'hébergement et des éventuels transports à mettre en place : Location de bus, réservation de train, etc...  
*Les réservations seront effectuées pour le compte de l'école. En cas d'annulation ou d'autres changements, l'enseignant clarifie ceci directement avec l'hébergement, respectivement les transports concernés.*
- Le Parc reçoit au plus tard une semaine avant l'engagement le nombre des participants.

### Coûts pour la classe

L'encadrement et la coordination des chantiers nature sont entièrement offerts par le Parc et ses partenaires. Transport, hébergement et nourriture sont aux frais des classes.

### Assurance

Les questions d'assurance sont à la charge des classes d'école. Un concept de sécurité est élaboré par le Parc. En cas d'accident, le Parc – sous réserve de tout droit contraignant – ne sera pas tenu pour responsable.

Les participants sont assurés contre les accidents. Les dommages à des tiers/objets engagent la responsabilité civile de l'école.

### Communication

Sauf demande expresse de la classe, à mentionner par écrit avant le chantier, le Parc se réserve le droit de diffuser des informations concernant le chantier dans sa communication médiatique. Les photos générales prises par le Parc durant les activités de volontariat peuvent également être utilisées à des fins de communication médiatique.

### Annulation

En cas d'annulation d'un engagement par la classe moins d'une semaine avant le début de l'engagement, la classe payera un forfait de CHF 50.-.

Le parc régional Chasseral se réserve le droit d'annuler à court terme un engagement à cause de conditions météorologiques extrêmes ou d'un incident exceptionnel (p.ex. orage violent, tempête, accident, etc.). Les annulations prévisibles ou dépendantes des conditions météorologiques ont lieu si possible 24 heures avant le début de l'engagement.

### Inscriptions et Renseignements

Inscription à l'aide du formulaire en ligne à cette adresse, au plus tard 1 mois avant le chantier-nature : <https://parcchasseral.ch/chantiersnature>

Nombre de places limitées, inscriptions dans l'ordre d'arrivée et avec priorité aux classes du Parc.

Le Parc se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions :

[Info@parcchasseral.ch](mailto:Info@parcchasseral.ch) / +41 (0) 32 942 39 49